



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Biélorussie

Question écrite n° 66694

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le déroulement des élections présidentielles en Biélorussie. L'opposition biélorusse affirme que les résultats ont été truqués et conteste l'élection de Alexandre Loukachenko (78,4 %) contre Vladimir Gontcharik (12,54 %) suite au dépouillement des urnes. Président du groupe d'amitié France-Biélorussie, il lui demande de plus amples précisions sur le déroulement de ces élections et souhaite savoir quelles mesures la France prendrait s'il y avait réellement eu falsification des chiffres.

Texte de la réponse

Les élections présidentielles en Biélorussie, qui ont eu lieu le 9 septembre dernier, ont vu la victoire du Président sortant, Alexandre Loukachenko, réélu dès le premier tour avec 75,6 % des suffrages contre seulement 15,4 % pour le candidat de l'opposition unifiée, Vladimir Gontcharik (président de la fédération des syndicats), et 2,5 % pour le troisième candidat, Serguei Gaidukevitch, proche du secteur militaro-industriel. Du fait de l'attitude dilatoire des autorités biélorusses qui ont tardé à adresser leurs invitations et ont refusé de délivrer certains visas, la « mission d'observation internationale limitée » menée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) n'a pu être mise en oeuvre que trois semaines avant le jour du scrutin. D'autres observateurs internationaux ont suivi les opérations électorales (« association des experts électoraux d'Europe centrale et orientale », « mission d'observation de l'assemblée parlementaire de la CEI ») auxquels il convient d'ajouter un grand nombre d'observateurs nationaux déployés dans environ 6 000 bureaux de vote. En tout, plus de 10 000 observateurs auront été mobilisés par ce scrutin dont environ 700 observateurs internationaux (composés pour moitié par la mission d'observation limitée du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). La France a apporté tout son soutien à l'observation internationale des élections présidentielles menée par l'OSCE, à laquelle ont pris part des observateurs français parmi lesquels un membre du Parlement. De manière générale, l'ambassade de France apporte régulièrement sa contribution à l'action menée par le groupe d'assistance et d'observation de l'OSCE à Minsk ainsi qu'aux initiatives prises à l'égard de la Biélorussie par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). Organisée dans l'atonie estivale, la campagne électorale n'a pas permis un débat démocratique entre les différents candidats. Dans les mois précédant le lancement officiel de la campagne, les autorités ont en effet multiplié les contraintes pour les forces d'opposition par une série de décrets présidentiels prévoyant notamment un fort encadrement de l'assistance étrangère, la restriction du droit de manifester ainsi que des conditions sévères d'examen de la situation patrimoniale des candidats et de leurs familles. Les médias télévisés ont été, par ailleurs, largement contrôlés par le pouvoir présidentiel tandis que la presse écrite a fait l'objet de censures répétées, allant jusqu'à la saisie d'un quotidien d'opposition. Des campagnes d'opinion négatives à l'encontre des ONG et des observateurs internationaux ont également eu lieu. Enfin, l'opposition a fait l'objet de diverses tentatives, pressions et intimidations tout au long de la campagne (difficultés d'accès aux lieux de réunion, interdictions de manifester...). Les opérations électorales ont été marquées par certaines irrégularités sans que l'existence d'une fraude massive puisse cependant être établie. Réservant une faible place dans leur composition aux

représentants des partis d'opposition, les commissions électorales ont été largement encadrées par l'exécutif et n'ont pas offert toutes les garanties d'impartialité attendues dans le contrôle du bon déroulement des opérations électorales. Un manque de transparence évident a pu ainsi être déploré au moment du décompte des résultats par bureaux, notamment dans les commissions électorales territoriales de Minsk où la victoire de M. Loukachenko semblait plus difficile à se dessiner que dans le reste du pays. La pratique du « vote par anticipation », qui consiste à permettre aux électeurs de se rendre aux urnes dès le mardi précédant le jour officiel des élections (soit cinq jours avant), semble également avoir été de nature à favoriser les manipulations et a donné lieu à des pressions sur certaines catégories d'électeurs (étudiants, fonctionnaires...), lesquels auraient été fortement incités à voter avant le jour du scrutin (selon les chiffres officiels le taux de participation à ce « vote anticipé » aurait été d'environ 15 % avec des pointes à 30 % dans certains bureaux de vote). Enfin, la modification, à la veille du scrutin, de la liste des documents pouvant être valablement présentés pour voter ainsi que le retrait d'accréditation ordonné sans explication par les autorités à l'encontre de certains représentants d'ONG locales ont également suscité des interrogations sur la régularité du processus électoral. Cependant, et même si elle a été sensiblement amplifiée par de telles manipulations, la victoire du président Loukachenko paraît avoir reflété la volonté d'une majorité des électeurs biélorusses. Le président sortant a, en effet, bénéficié d'une réelle popularité auprès de toute une partie de l'électorat (personnes âgées, militaires, populations en milieu rural...) tandis que son principal adversaire, M. Gontcharik, a éprouvé certaines difficultés à surmonter un déficit de notoriété initial dans toute une partie du pays. Des décomptes parallèles des votes effectués par les observateurs locaux indépendants au moment du scrutin semblaient, du reste, confirmer la victoire de M. Loukachenko au premier tour en donnant ce dernier en tête avec environ 60 % des suffrages. La France et ses partenaires se sont prononcés sur ces élections par une déclaration de l'UE le 13 septembre. Reprenant les conclusions de la mission d'observation de l'OSCE rendues au lendemain du scrutin, les Etats membres ont déploré, dans ce texte, que ces élections n'aient pas été menées dans le respect des règles de l'OSCE pour la conduite d'élections démocratiques. Regrettant que les autorités biélorusses n'aient pas saisi l'occasion de cette élection présidentielle pour engager pleinement leur pays dans la voie de la démocratie, l'Union européenne a, dans cette même déclaration, appelé la Biélorussie à s'engager dans la voie de la libéralisation politique, du respect des Droits de l'homme et de l'instauration d'un Etat de droit. Les Etats membres se sont néanmoins félicités que ces élections aient permis de constater l'émergence progressive d'une société civile, susceptible, à terme, de favoriser une évolution positive dans ce pays. Le taux de participation élevé (82 %) s'est, en effet, traduit par une certaine mobilisation de la jeunesse, les milieux étudiants ayant apporté une contribution importante au travail d'observation des opérations électorales (notamment au sein de l'association « syndicats libres » formée par les partisans de M. Gontcharik). Certaines ONG telles, que le « Comité Helsinki » ou « Viesna » (« Printemps ») apparaissent déjà bien organisées et susceptibles, à l'avenir, de jouer un rôle utile en faveur des Droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66694

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5501

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7396